



AGRESSION CPIP A LA MAVO

COMMUNIQUÉ

Ce jour, mardi 9 septembre, vers 11h00, un de nos collègues CPIP a été victime d'une agression inacceptable.

Le détenu auxiliaire a interpellé le collègue, en charge de son suivi, au niveau du couloir allant vers le PCI, au sujet d'une annulation de parloirs avec sa conjointe

Le ton est rapidement monté, la personne détenue reprochant au CPIP la responsabilité de cette prise de décision (il convient de préciser que le détenu concerné avait été reçu il y a quelque temps par la cheffe de détention qui lui avait exposé les faits et la responsabilité de l'établissement concernant l'annulation du permis de visite).

Cependant, en réaction à cette décision, le détenu a porté plusieurs coups de poing au visage de notre collègue. L'intervention d'un gradé et la mise en prévention de l'individu ont été nécessaires pour mettre fin à l'incident.

Notre collègue a été transporté aux urgences afin de subir les examens adéquats pour évaluer d'éventuelles séquelles de cette agression ignoble.

Force est de constater que les CPIP font également face au surencombrement des établissements pénitentiaires ainsi qu'à des problèmes d'effectifs et à une prise en charge de plus en plus complexe de la population pénale.

FO Justice CPIP tient à exprimer tout son soutien à notre collègue, en lui souhaitant un prompt rétablissement. Nous félicitons les agents qui sont intervenus pour faire cesser cette agression. Nous exigeons également que des mesures disciplinaires soient prises à l'encontre du détenu responsable de cette violence.

Le bureau local reste à la disposition du collègue pour l'accompagner dans toutes les démarches nécessaires.

FO Justice CPIP – le 9 septembre 2025

